



# Développer la Responsabilité Sociétale des Entreprises en Livradois-Forez



# Le Parc naturel régional Livradois-Forez

Le PNR Livradois-Forez est un syndicat mixte regroupant 158 communes, 10 EPCI, 3 Conseils Départementaux et le Conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes.

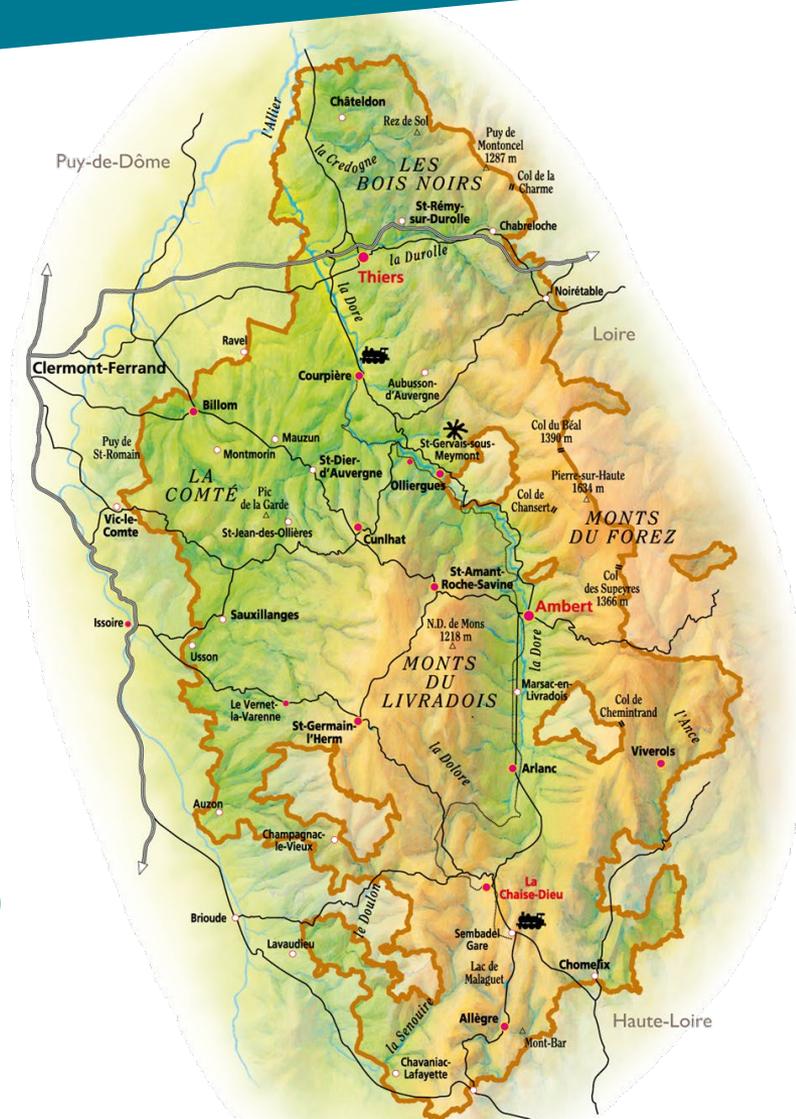
Il porte un projet de territoire dans le cadre d'une Charte 2010-2022

*« Inventer une autre vie respectueuse des patrimoines et des ressources du Livradois-Forez, où frugalité se conjugue avec épanouissement »*

100 000 habitants

5 200 entreprises

33 500 emplois (9 000 emplois dans l'industrie)



Source : BDCarthage, IGN, PNF, © Parc Livradois Forez, 2011

# Le programme LEADER Livradois-Forez

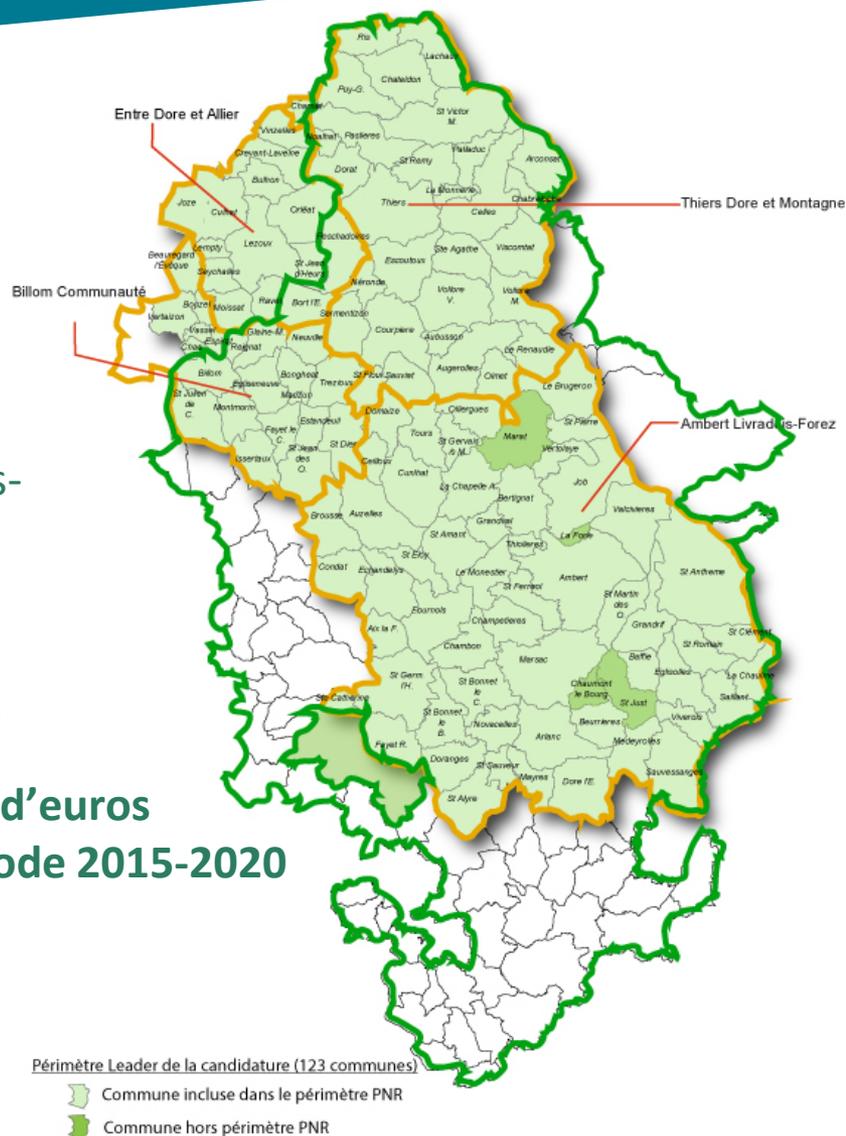


FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
LEADER INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



LEADER est un programme Européen de développement local destiné aux zones rurales. Il permet à un territoire, tel que le PNR Livradois-Forez, de bénéficier d'une enveloppe financière issue du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) pour soutenir les projets du territoire qui correspondent à son plan d'action.

**4,7 millions d'euros  
pour la période 2015-2020**



# Objectif stratégique 3.1 de la charte : Impliquer les entreprises dans plus de performance environnementale et sociale

## Accompagner la mutation du tissu économique par l'engagement et la structuration de démarche de Responsabilité Sociétale dans les Entreprises :

Effets attendus pour les entreprises :

- Stratégie de différenciation pour conquérir de nouveaux marchés,
- Saisir de nouvelles opportunités en lien avec les attentes sociétales,
- Innover et identifier de nouveaux levier de performance,
- Mieux maitriser les risques environnementaux et sociaux,
- Réaliser des économies par une optimisation des ressources,
- Mieux recruter, impliquer et motiver les salariés,
- Améliorer l'image de l'entreprise et la confiance des parties prenantes.

Effets attendus pour le territoire :

- Entreprises et emplois plus durables,
- Synergies entre entreprises, collectivités, associations, écoles...
- Ancrage territorial des entreprises,
- Association des entreprises à la construction de projets territoriaux de développement durable,
- Attractivité du territoire.

# La mobilisation d'un écosystème au service des entreprises et du territoire



# Méthode et principes

Collectifs  
d'entreprises

Collectif  
d'organismes

Entreprises

Autres acteurs du  
territoire

**Diagnostic partagé des  
pratiques de  
développement durable  
des entreprises :**

connaître pour  
comprendre

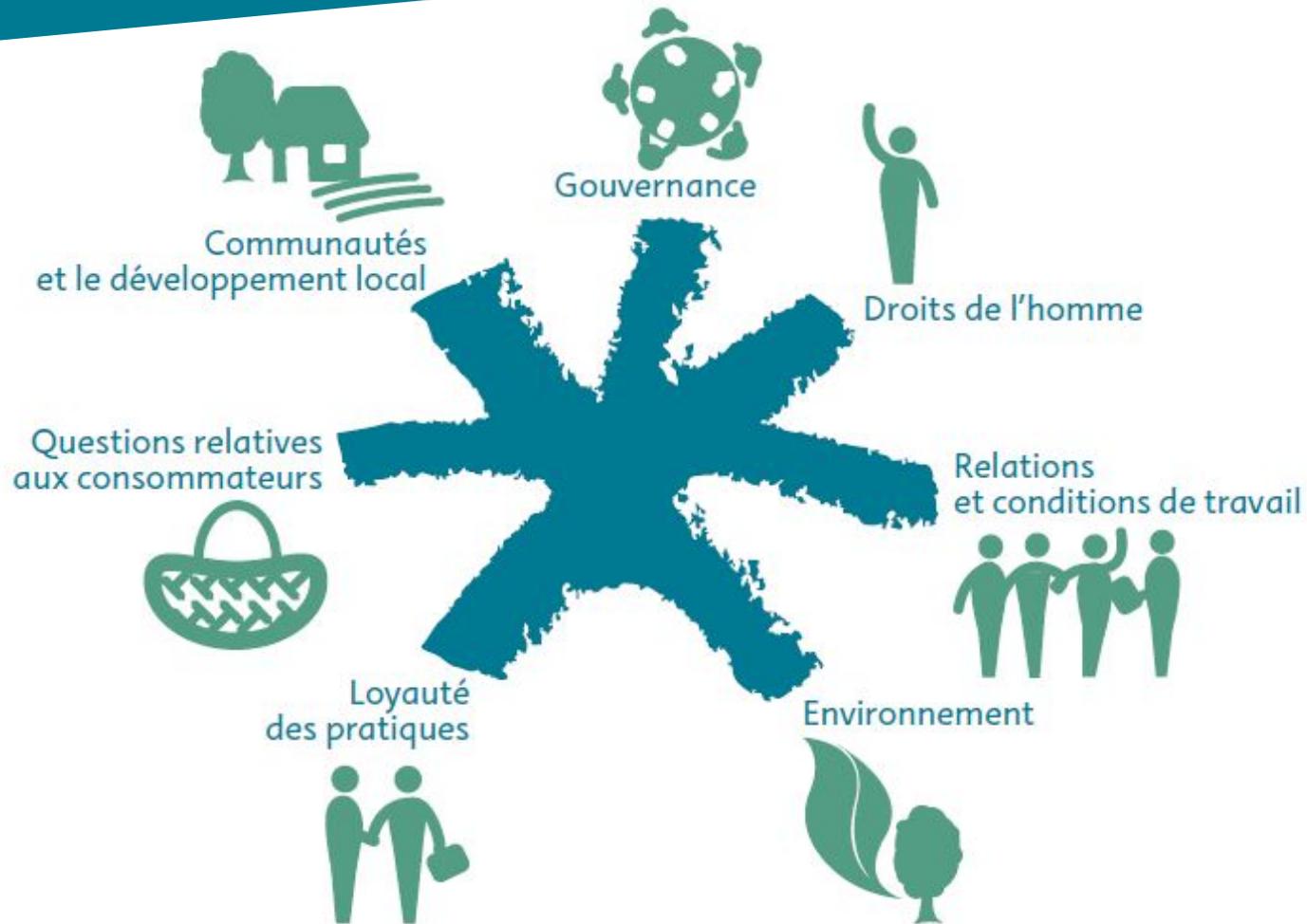
**Un arbre d'objectifs  
partagés :**  
co-construire une  
stratégie

**Des plans d'actions :**  
co-conduire,  
co-évaluer  
co-évoluer

## Des principes communs

- L'écoute permanente des entreprises et de leurs parties prenantes
- Le décroisement des approches et la transversalité
- Le partenariat à partir d'une vision partagée et prospective

# Un cadre de référence universel : l'ISO 26000



# L'arbre d'objectifs partagés

## Co-apprentissage

Faire connaître et comprendre la RSE et ses Intérêts

- Faire découvrir la RSE par l'exemple.
- Informer sur l'actualité et le potentiel de la RSE.

## Co-évolution

Développer le réseau des entreprises autour de cet engagement de progrès

- Favoriser la connaissance réciproque des entreprises et de leurs démarches RSE.
- Permettre les échanges thématiques.
- Identifier et activer les synergies.

## Co-construction

Appuyer chaque entreprise volontaire pour trouver sa voie RSE et la poursuivre

- Aider à connaître sa situation et son potentiel RSE.
- Aider à choisir ses orientations RSE.
- Innover par la RSE, du produit à l'usage.
- Accompagner la mise en œuvre.

## Co-relation

Mieux relier les entreprises et le territoire via la RSE

- Analyser les attentes des parties prenantes locales.
- Développer la mise en relation.
- Accompagner vers des actions communes.
- Développer la responsabilité sociétale des parties prenantes locales.

## Co-promotion

Valoriser les progrès individuels et collectifs

- Accompagner la communication pour et sur la RSE.
- Distinguer les initiatives et entreprises exemplaires.
- Évaluer l'augmentation de valeur de l'entreprise liée à la RSE.
- Évaluer le dispositif DERSELF.
- Affiner la démarche DERSELF et la diffuser/ partager.

# DERSELF

Développement de la Responsabilité Sociétale des Entreprises du Livradois-Forez

# Exemple d'actions sur le territoire

- Temps de rencontres et d'échanges entre entreprises (PNRLF)
- Diagnostic RSE dans les entreprises (PNRLF)
- Trophées des entreprises du Parc Livradois-Forez (PNRLF)
- Plan de Déplacement Inter Entreprises (PNRLF)
- Formation 3 jours RSE (PNRLF)
- Aide pour la réduction des risques professionnels dans la coutellerie (CARSAT)
- Réunions d'information « Santé & Sécurité au travail » (CARSAT, CCI)
- Opération collective pour accompagner les entreprises vers l'économie de la fonctionnalité (ADEME, MACEO)
- Objectif Environnement Énergie (CCI Auvergne)
- Accompagnement des entreprises à l'Éco-conception (CCI Auvergne)
- Cycle de rencontre Réparer, réemployer, réutiliser (MACEO, PF21)
- Journées Portes Ouvertes des Entreprises (Ville de Thiers + Communautés de Communes)
- Aide pour accompagner la gestion prévisionnelle des compétences des entreprises (OPCALIA)
- ...

# Un partenariat privilégié avec la CARSAT pour agir sur la santé et la sécurité au travail

## Agir pour la santé et la sécurité au travail c'est :

- Prendre soin des salariés,
- Réduire les risques pour les salariés et pour l'entreprise,
- Faire des économies de coûts pour les entreprises par le biais de la baisse des accidents, des maladies, de l'absentéisme,
- Mieux impliquer les collaborateurs,
- Améliorer l'image de l'entreprise,
- Attirer de nouveaux talents dans les équipes,
- Accroître l'attractivité du territoire pour ceux qui veulent venir y vivre et travailler,
- Améliorer la performance globale de l'entreprise.

**Les actions de prévention doivent donc dépasser le cadre d'approche ponctuelle et être intégrées au cœur de la stratégie globale de responsabilité sociétale de l'entreprise.**



# Un renforcement des aides financières apportées aux entreprises qui agissent pour la santé et la sécurité au travail

## L'aide de la Carsat

La Carsat apporte une aide financière aux entreprises s'engageant dans le cadre du contrat de prévention des risques professionnels. Elle participe sur le montant HT de l'investissement matériel ou immatériel nécessaire à l'atteinte des objectifs prévus par le contrat de prévention. Le financement est versé sur présentation des justificatifs d'exécution de l'action et transformable en subvention uniquement si l'entreprise tient l'ensemble de ses engagements.

## L'aide du programme leader du Parc Livradois-Forez

Elle ne s'applique qu'aux entreprises ayant réalisé l'ensemble des investissements et aménagements prévus dans le cadre d'un contrat de prévention avec la Carsat. Le taux de co-financement Leader est de 20 % maximum dans la limite d'un taux maximum d'aide publique de 50 % (Carsat + Leader). Le plancher d'aide Leader est de 2 000 € et le plafond d'aide Leader de 50 000 €.



# Les bénéficiaires de l'aide

Sont éligibles, les Petites et Moyennes Entreprises :

- implantées sur le territoire du Leader Livradois-Forez,
- ayant un effectif global inférieur à 200 salariés,
- ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros,
- entrant dans le champ d'application d'une convention nationale d'objectifs de l'organisation professionnelle,
- à jour des obligations sociales,
- et ayant un projet concret de prévention des risques professionnels.





# Développer la Responsabilité Sociétale des Entreprises en Livradois-Forez

